

29 JUIN 1976

(Texte du désaccord du juge civil Plínio Barbosa Martins concernant la sentence de condamnation du P. François Jentel à dix ans de réclusion par le Tribunal militaire de Campo Grande, le 28 mai 1973 - 1 voix 'contre' (voto vencido) du juge civil et quatre voix 'pour' des juges militaires) (Note DIAL)

"Je suis en désaccord absolu avec la décision du Conseil Permanent de Justice de l'Armée qui, jusqu'à maintenant, avait toujours été d'accord avec mon point de vue, car je ne considère nullement comme criminelle la conduite du P. François Jacques Jentel. Au contraire, j'admire son courage d'abandonner une France surdéveloppée pour venir, il y a de cela presque vingt ans, s'enfoncer dans l'Amazonie du Mato Grosso afin d'apporter un peu de civilisation et de bonté chrétienne aux indiens et aux brésiliens qui vivent dans ces terres inhospitalières. Il s'est exposé à de nombreux dangers, il a connu des maladies tenaces, tout cela par amour et par solidarité humaine si souvent recommandée et encouragée par plusieurs papes dans des encycliques bien connues. Certains taxent l'Eglise de communiste parce qu'elle s'intéresse à ceux qui manquent de protection sociale. Le chrétien authentique ne peut accepter que la souffrance de beaucoup côtoie le bonheur de quelques-uns. Ces derniers doivent accepter de se démettre d'une partie de ce qu'ils possèdent, afin qu'en sacrifiant un peu d'eux-mêmes, ils procurent du bonheur aux économiquement faibles. Jentel est un soldat de cette façon de penser et de comprendre les choses là où l'égoïsme domine et déshonore. Dans sa lutte en faveur des déshérités, il a obtenu au Canada une aide financière destinée à la construction d'un dispensaire pour le village de Santa Teresinha, une agglomération d'un peu plus de mille habitants, située à 800 km de Barra do Garças, chef-lieu de canton dont elle dépend. Un agglomérat humain perdu dans les terres lointaines de l'intérieur, sans route pour le relier au reste du pays. On y parvient en navigant sur le fleuve Araguaia ou en prenant l'avion. Là se trouve la Société CODEARA, puissante et riche. Elle fait ce que bon lui semble. Elle a décidé que l'oeuvre sociale du curé mordait de quelques centimètres l'avenue tracée sur un plan qu'elle avait fait faire. Le gérant de la société, l'accusé Silveira, n'a pas hésité: de façon délibérée, il a détruit la construction en cours et les matériaux déposés sur le chantier. Il s'est attribué la fonction de représentant du pouvoir judiciaire pour en décider. Les petits cultivateurs de la région, bénéficiaires du futur dispensaire, se sont insurgés, suivant en cela le réflexe de celui qui lutte aussi contre son expulsion des anciennes parcelles de terre qu'il a mises en valeur. Ils ont organisé la défense du dispensaire. Le prêtre nie sa participation à cette association d'efforts armés en vue de la défense de ce qui lui appartenait. Mais si la loi civile, article 502, déclare que "le possesseur perturbé ou spolié peut se maintenir ou exiger restitution par ses propres forces, à condition qu'il le fasse aussitôt", pourquoi estimer que ces cultivateurs ont exagéré? Aussitôt, d'ailleurs, après la destruction de son chantier, Jentel a porté le fait à la connaissance des autorités judiciaires (voir feuillets 107 à 108). De la sorte, même s'il avait été présent pour défendre par la force le résultat de l'une de ses

oeuvres, il serait du côté du Droit. Mais, comme nous l'avons dit, le prêtre a nié qu'il connaissait cette disposition. Et devant l'injustice et l'agression, en tant que citoyen, avocat et juge, je suis ouvertement défenseur de l'institution de la légitime défense. Peu m'importent les pressions de ceux ^{qui} dictent le chemin à suivre. Nous devons suivre l'itinéraire de l'indépendance et n'obéir qu'à la force de notre conscience. Et ma conscience crie au profond de moi-même que la condamnation de celui qui suit le chemin de Jentel n'est ni juste ni humaine. Les faits et gestes de Jentel le situent loin du marxisme. S'il vivait cette philosophie politique, il ne professerait pas le catholicisme. S'il voulait donner raison à Marx, il ne se serait pas enfoncé dans les forêts de l'Amazonie, mais il serait allé vivre dans une quelconque grande ville pour endoctriner les masses et préparer avec succès l'affrontement entre les classes sociales. J'entrevois dans la conduite du P. Jentel un exemple chrétien à suivre. Puisse-t-il avoir d'innombrables imitateurs pour que la face du monde devienne de plus en plus celle de la justice et de moins en moins celle de l'inégalité sociale! Jentel mérite un prix et non pas la prison. Elle est choquante, elle est profondément ingrate la condamnation de celui qui a lutté durant près de vingt ans dans les terres lointaines de l'intérieur du Brésil pour essayer de les intégrer à ce qui est bon et défendable. Les blessures dont parle le procès devraient faire l'objet de débats en justice ordinaire, à Barra do Garças, où le procès devrait être jugé. La Loi de Sécurité Nationale, dans sa sévérité, traite des atteintes à l'ordre intérieur et extérieur de la Nation. J'ai beau faire effort: je n'aperçois dans les faits et gestes de Jentel aucune instigation contraire à la paix brésilienne. Par contre, je vois chez lui beaucoup d'humilité et d'abandon en faveur d'une cause dont le but est la grandeur et le respect de la personne humaine. Plus tard, la compréhension des hommes lui rendra justice."

(signé) Plínio Barbosa Martins
juge auditeur
2e substitut

(Extrait des pages 4 à 6 de la sentence de condamnation)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)